

Politique de l'activité de décor sur céramique au Musée du Haut-Richelieu

Cette politique a pour but de définir les règles et limites entourant l'activité de décor sur céramique en salle et celle de décor pour emporter. En payant les frais reliés à ces activités, le consommateur accepte les conditions de cette politique.

** À des fins d'allègement du texte, le Musée du Haut-Richelieu sera ci-après désigné par « le Musée » et le client participant à un atelier de décor sur céramique en salle ou acheteur d'un ensemble clé en main ou à la carte du décor pour emporter sera désignée ci-après « le client ».*

Décor sur céramique en salle

1) Pièce brisée par l'équipe du Musée

- a) Malgré toutes les précautions prises par l'équipe du Musée lors de la manipulation des pièces décorées par les clients, un bris peut survenir, notamment au moment de la cuisson. Le cas échéant, le Musée remettra au client un bon-cadeau lui permettant de refaire, sans frais supplémentaire, la même pièce (ou advenant une rupture d'inventaire, une pièce de valeur équivalente et au choix du client) lors d'un prochain atelier en salle;
- b) Le client aura 12 mois à partir de la date du bris pour se prévaloir de son bon-cadeau;
- c) Le bon-cadeau est non monnayable ni échangeable contre d'autres biens et services offerts par le Musée;
- d) Le bon-cadeau n'est pas interchangeable avec l'activité de décor pour emporter; il est accepté uniquement pour les ateliers en salle.

2) Pièce brisée par le client

- a) En cas de bris par le client pendant la tenue de l'atelier ou à tout autre moment, le client sera tenu de payer le coût de la pièce.

3) Défaut de fabrication

- a) Bien que rares, certaines pièces peuvent présenter des défauts de fabrication. Si une pièce présente clairement un défaut de fabrication au moment où un client la décore, le Musée échangera sans frais supplémentaire ladite pièce pour le même modèle ou, advenant une rupture d'inventaire, une pièce de valeur équivalente.

4) Remise des pièces cuites

- a) Une fois que le Musée a remis la ou les pièce(s) cuite(s) au client, il n'est pas responsable des bris pouvant survenir aux pièces par la suite.

Décor pour emporter

1) Pièce brisée par l'équipe du Musée

- a) Malgré toutes les précautions prises par l'équipe du Musée lors de la manipulation des pièces décorées par les clients, un bris peut survenir, notamment au moment de la cuisson. Le cas échéant, le Musée remettra au client un bon-cadeau lui permettant de refaire, sans frais supplémentaire, la même pièce (ou advenant une rupture d'inventaire, une pièce de valeur

- équivalente, au choix du client) ainsi que les quantités de glaçures qui auront été utilisées sur la pièce brisée et ce, pour la pièce achetée en format ensemble clé en main ou à la carte;
- b) La nouvelle pièce doit être décorée dans le cadre de l'activité de décor pour emporter. Il n'est pas possible d'apporter cette nouvelle pièce à un atelier de décor sur céramique en salle au Musée;
 - c) Le client aura 12 mois à partir de la date du bris pour se prévaloir de son bon-cadeau;
 - d) Le bon-cadeau est non monnayable ni échangeable contre d'autres biens et services offerts par le Musée;
- 2) Responsabilité après achat
- a) Le Musée n'est pas responsable des bris pouvant survenir à la pièce et à tout autre matériel (ex : glaçures, pinceaux, etc.) après que le client ait acheté son ensemble clé en main ou à la carte.
- 3) Cuisson effectuée dans un four autre que celui du Musée
- a) Il est fortement déconseillé de cuire sa ou ses pièce(s) en céramique décorée(s) dans un four domestique puisque la sécurité du client peut être compromise et des dommages peuvent survenir. De plus, la ou les pièce(s) ne pourra(ont) être utilisée(s) de façon sécuritaire par la suite.
 - b) Le Musée se dégage de toute responsabilité liée à un incident ou bris pouvant survenir si le client décide tout de même cuire sa ou ses pièce(s) dans un four autre que celui du Musée.